

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 6

Votants : 25

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 1

- dont abstention : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 avril 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, M. MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/74

OBJET : FORTIFICATIONS - MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DU PATRIMOINE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que monsieur Francis BERCHER, vice-président de la CCVUSP en charge du patrimoine, a été invité à se rendre au 32^e Congrès Vauban, qui se tiendra à Molsheim du 29 mai au 3 juin 2019 ;

CONSIDERANT que l'association VAUBAN entretient avec la CCVUSP et le service patrimoine des relations culturelles et patrimoniales nécessaires et nourrit des échanges actualisés dans le domaine des fortifications ;

CONSIDERANT qu'il convient de défrayer M. Francis BERCHER des frais engendrés pour ce déplacement, estimés à 900 € ;

VU l'avis favorable de la commission Patrimoine réunie le 23 avril 2019 ;

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, M. BERCHER Francis n'ayant pas pris part au vote et Mme ESPANET Martine s'étant prononcée contre à la demande de Mme OKROGLIC Dominique dont elle a le pouvoir.

- **ACCEPTE** la prise en charge des frais relatifs au déplacement de M. le vice-président en charge du patrimoine au 32^e Congrès Vauban sur la base des frais réels estimés à 900 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2019, art 6532.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

